

ADDENDUM RELATIF AU TRAITEMENT DES DONNÉES PAR CITRIX

Version : 27 mai 2020

1. Étendue, Ordre de priorité et Parties

Le présent Addendum relatif au traitement des données (« ATD ») s'applique au Traitement des Données à caractère personnel effectué par Citrix pour Votre compte dans le cadre des services Citrix Cloud, des services de support technique ou des services de conseil (« Services »). Les Services sont décrits dans la licence et/ou le contrat de service Citrix approprié et dans la commande de Services applicable (collectivement dénommés le « Contrat »). En cas de conflit entre les conditions du Contrat et celles du présent ATD, les conditions de l'ATD prévaudront. En cas de conflit entre les conditions du présent ATD et celles des Clauses contractuelles types de l'UE, les conditions de ces Clauses prévaudront.

Le présent ATD lie le client final (« Vous ») et l'entité contractante Citrix (« Citrix ») et est intégré à titre de référence dans le Contrat. Votre emplacement détermine l'entité Citrix telle que stipulée à l'adresse <https://www.citrix.com/fr-fr/buy/licensing/citrix-providing-entities.html>.

2. Définitions

« Vous » désigne le client final spécifié dans le présent ATD.

« Filiale » désigne toute filiale de Citrix Systems, Inc. pouvant assister Citrix dans le Traitement de vos Données à caractère personnel au titre du présent ATD.

« Données agrégées » désigne des informations caractérisant un groupe ou une catégorie d'individus dont les identités ont été supprimées, afin que ces informations ne soient liées ni ne puissent être raisonnablement liées à aucun individu concerné par le Droit applicable à la protection des données.

« Droit applicable à la protection des données » désigne (i) le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (« RGPD ») et les lois ou réglementations appliquant ou complétant le RGPD ; et (ii) toutes les autres lois, règles, réglementations, directives et exigences gouvernementales, internationales, nationales, régionales et locales relatives à la confidentialité ou à la protection des données, qui sont actuellement en vigueur ou qui le deviendront et qui s'appliquent au Traitement des Données à caractère personnel au titre du présent Contrat.

« Contenu Client » désigne les données chargées sur Votre compte à des fins de stockage ou les données de Votre environnement informatique auxquelles Citrix peut accéder afin d'exécuter des Services.

« Zone économique européenne » désigne, aux fins du présent ATD, l'Espace économique européen, la Suisse et le Royaume-Uni.

« Clauses contractuelles types de l'UE » désigne les clauses contractuelles annexées à la Décision de la Commission européenne n° 2010/87 ou toutes autres clauses successives approuvées par la Commission européenne.

« Données à caractère personnel » désigne tout Contenu Client Traité dans le cadre de la réalisation des Services et pouvant identifier, directement ou indirectement, un individu unique, notamment par un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données géographiques ou un identifiant en ligne, ou par un ou plusieurs facteurs propres à l'identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale d'individus, ou par toute autre information pouvant être autrement définie dans le Droit applicable à la protection des données.

« Violation de Données à caractère personnel » désigne une atteinte à la sécurité entraînant la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisés, que cela soit de manière accidentelle ou illicite, aux Données à

caractère personnel transmises, stockées ou autrement Traitées pour effectuer les Services, et compromettant la sécurité des Données à caractère personnel.

« Sous-traitant ultérieur » désigne tout tiers engagé pour aider au Traitement des Données à caractère personnel dans le cadre de la réalisation des Services, au titre du Contrat.

Les termes utilisés, mais non définis dans le présent ATD (par exemple, « Finalité commerciale », « Client », « Responsable du traitement », « Personne concernée », « Traiter/Traitement », « Sous-traitant »), doivent avoir les mêmes significations que celles définies dans le Contrat ou dans le Droit applicable à la protection des données.

3. Rôles du Responsable du traitement des données et du Sous-traitant des données

Aux fins du présent ATD, Vous convenez que Vous êtes le Responsable du traitement des Données à caractère personnel Traitées par Citrix dans le cadre de la réalisation de ses Services, en vertu des conditions du Contrat. Il Vous incombe de respecter vos obligations en tant que Responsable, en vertu du Droit applicable à la protection des données régissant votre transmission de Données à caractère personnel à Citrix pour l'exécution des Services. Ces obligations comprennent, sans s'y limiter, l'obtention de consentements, la fourniture d'avis ou toute autre mise en œuvre de la base juridique requise. Sauf mention contraire spécifiée dans le Contrat, Vous ne fournirez à Citrix aucun accès à des Données à caractère personnel qui imposerait des exigences de protection des données plus importantes que celles convenues dans le Contrat et dans le présent ATD. Par ailleurs, vous limiterez l'accès de Citrix aux seules Données à caractère personnel nécessaires à l'exécution des Services.

Citrix est le Sous-traitant des données et le fournisseur de services pour ces Données à caractère personnel, sauf lorsque Vous agissez en tant que Sous-traitant des Données à caractère personnel, auquel cas Citrix est un Sous-traitant ultérieur. Il incombe à Citrix de respecter ses obligations en vertu du Droit applicable à la protection des données qui s'applique à son Traitement des Données à caractère personnel, au titre du Contrat et du présent ATD.

4. Finalité du Traitement de Citrix

Citrix et toutes les personnes agissant sous son autorité au titre du présent ATD, y compris les Sous-traitants ultérieurs et les Filiales comme décrit dans l'article 6, traiteront les Données à caractère personnel uniquement aux fins de l'exécution des Services, conformément à vos instructions écrites spécifiées dans le Contrat, au présent ATD et au Droit applicable à la protection des données. Citrix ne divulguera aucune Donnée à caractère personnel en réponse à une assignation, une ordonnance judiciaire ou administrative ou tout autre instrument juridiquement contraignant (« Demande »), excepté si la loi l'exige. Sauf si la loi l'interdit, Citrix Vous informera rapidement de toute Demande et Vous apportera l'aide raisonnablement nécessaire pour y répondre rapidement. Citrix est également susceptible d'Agréger des Données à caractère personnel dans le cadre des Services, afin de fournir, de sécuriser et d'améliorer les produits et Services Citrix. Des détails supplémentaires sur les activités de Traitement de Citrix peuvent être précisés dans le Contrat. En outre, certaines descriptions de Services supplémentaires sont disponibles à l'adresse <https://www.citrix.com/fr-fr/buy/licensing/saas-service-descriptions.html>.

Citrix peut fournir des Données à caractère personnel à des Filiales dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition, d'une vente, d'une liquidation ou de toute autre réorganisation anticipée ou effective de tout ou partie de son activité, tout en restant soumis à l'obligation de protéger les Données à caractère personnel conformément aux conditions du présent ATD.

5. Personnes concernées et catégories de Données à caractère personnel

Vous déterminez les Données à caractère personnel auxquelles Vous accordez l'accès à Citrix pour effectuer les Services. Cela peut signifier que soient Traitées les Données à caractère personnel de Vos Personnes concernées suivantes :

- Employés et candidats
- Clients et utilisateurs
- Fournisseurs, agents et sous-traitants

Le Traitement de Vos Données à caractère personnel peut également concerner les catégories suivantes de Données à caractère personnel :

- Identifiants directs (nom, prénom, date de naissance et adresse du domicile, etc.)
- Coordonnées (numéro de téléphone du domicile, numéro de téléphone portable, adresse e-mail, adresse postale et numéro de fax, etc.)
- Informations sur votre famille et votre situation personnelle (âge, date de naissance, état civil, conjoint(e), nombre et noms des enfants, etc.)
- Informations (nom de l'employeur, adresse du lieu de travail, adresse e-mail et téléphone professionnels, fonction et intitulé du poste, salaire, nom du supérieur, identifiant professionnel, noms d'utilisateur et mots de passe systèmes, informations sur les performances, CV, etc.)
- Autres données (données financières, biens ou services achetés, ID d'appareils, profils et comportement en ligne, adresse IP, etc.)
- Autres Données à caractère personnel auxquelles Vous fournissez l'accès à Citrix conformément aux dispositions relatives aux Produits ou aux Services

6. Sous-traitance ultérieure

Sous réserve que soient respectées les conditions du présent ATD, Vous autorisez Citrix à engager des Sous-traitants ultérieurs et des Filiales pour Traiter les Données à caractère personnel. Ces Sous-traitants ultérieurs et Filiales sont liés par des accords écrits les obligeant à fournir au minimum le niveau de protection des données requis par Citrix selon le Contrat et le présent ATD. Vous pouvez demander à Citrix d'effectuer l'audit d'un Sous-traitant ultérieur ou demander à obtenir un rapport d'audit tiers existant pour un Sous-traitant ultérieur afin de vérifier sa conformité à ces exigences. Vous pouvez également demander un exemplaire des conditions de protection des données convenues entre Citrix et tout Sous-traitant ultérieur ou Filiale impliqué(e) dans l'exécution des Services. Citrix reste responsable à tout moment de la conformité de ces Sous-traitants ultérieurs et Filiales avec les termes du Contrat, du présent ATD et du Droit applicable à la protection des données.

La liste des Sous-traitants ultérieurs et Filiales, ainsi que la procédure à suivre pour être informé de toute mise à jour de cette liste, sont disponibles à l'adresse <https://www.citrix.com/fr-fr/buy/licensing/subprocessor-list.html>. Citrix mettra à jour la liste des Sous-traitants ultérieurs et Filiales au moins quatorze (14) jours calendaires avant d'autoriser un nouveau Sous-traitant ultérieur à accéder aux Données à caractère personnel. Si Citrix est un Sous-traitant (et non un Sous-traitant ultérieur), les conditions suivantes s'appliquent :

- Si Vous n'approuvez pas un nouveau Sous-traitant ultérieur ou une Filiale parce que Vous avez de bonnes raisons de croire qu'il ou elle ne sera pas en mesure de protéger des Données à caractère personnel, Vous pouvez alors mettre fin à l'abonnement du Service attribué sans pénalité, en fournissant, avant la fin de la période de préavis, une notification de résiliation par écrit mentionnant les raisons de la non-approbation.
- Si le Service attribué fait partie d'une suite (ou d'un ensemble de Services achetés individuellement), la résiliation s'applique à la suite entière.
- Après résiliation, Vous êtes tenu d'effectuer tous les paiements requis en vertu de tout bon de commande ou de toute autre obligation contractuelle avec le Revendeur ELA et/ou Citrix et Vous n'aurez aucunement droit à un remboursement total ou partiel de la part du Revendeur ELA et/ou de Citrix.

7. Transfert international de Données à caractère personnel

Selon les Services, Vous et Citrix pouvez vous mettre d'accord sur l'emplacement de stockage des Données à caractère personnel. Nonobstant ce qui précède, Citrix peut transférer des Données à caractère personnel vers les États-Unis et/ou d'autres pays si cela est nécessaire à l'exécution des Services et vous choisissez Citrix pour effectuer ce transfert s'il est nécessaire au traitement des Données à caractère personnel pour l'exécution des Services. Citrix suivra les exigences du présent ATD, quel que soit l'emplacement de stockage et de traitement des Données à caractère personnel.

Si, en vertu du Droit applicable à la protection des données, le Traitement implique le transfert international de Données à caractère personnel dans la Zone économique européenne à Citrix, toute Filiale ou tout Sous-traitant ultérieur se trouvant dans une juridiction (i) qui n'assure pas un niveau adéquat de protection des données selon la Commission européenne, et dans laquelle (ii) aucune autre base légitime n'existe pour le transfert international de ces Données à caractère personnel, ces transferts seront soumis aux Clauses contractuelles types de l'UE ou à d'autres mécanismes de transfert valables et disponibles en vertu du Droit applicable à la protection des données. Pour les transferts internationaux soumis aux Clauses contractuelles types de l'UE, les parties intègrent aux présentes, à titre de référence, les Clauses contractuelles types de l'UE non modifiées et disponibles dans le Citrix Trust Center à l'adresse <https://www.citrix.com/fr-fr/about/trust-center/agreements.html>. Ces Clauses Vous lieront avec Citrix Systems, Inc., quel que soit Votre emplacement. À ces fins, Vous agirez en tant qu'Exportateur de données pour Votre compte et pour le compte de Vos entités, Citrix agira en tant qu'Importateur de données pour son propre compte et/ou pour celui de ses Filiales, et tout Sous-traitant ultérieur agira en tant que « sous-traitant » conformément à la Clause 11 des Clauses contractuelles types de l'UE. Si vous le souhaitez, vous pouvez officiellement signer les Clauses contractuelles types de l'UE disponibles dans le Trust Center..

Si, en vertu d'autres Droits applicables à la protection des données, le Traitement implique le transfert international de Données à caractère personnel à Citrix, ses Filiales ou ses Sous-traitants ultérieurs, ces transferts sont soumis aux conditions de protection des données telles que précisées dans le présent ATD, ainsi qu'au Droit applicable à la protection des données.

8. Demandes de Personnes concernées

Citrix mettra à Votre disposition les Données à caractère personnel de Vos Personnes concernées et vous permettra de répondre aux demandes soumises par des Personnes concernées exerçant un ou plusieurs de leurs droits en vertu du Droit applicable à la protection des données, conformément au rôle de Sous-traitant des données qu'exerce Citrix. Citrix accédera aux demandes raisonnables d'aide pour Votre réponse.

Si Citrix reçoit directement de Votre Personne concernée une demande d'exercer un ou plusieurs de ses droits en vertu du Droit applicable à la protection des données, Citrix indiquera à la Personne concernée de Vous adresser sa demande, sauf si la loi l'interdit.

9. Sécurité

Citrix appliquera et maintiendra des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les Données à caractère personnel contre toute forme d'usage abusif ou de destruction, perte, altération, divulgation ou accès non autorisés, que cela soit de manière accidentelle ou illicite. Ces pratiques de sécurité sont décrites dans l'Annexe sur la sécurité des services Citrix, disponible à l'adresse <https://www.citrix.com/fr-fr/buy/licensing/citrix-services-security-exhibit.html>. Dans un souci de renforcement et d'amélioration continus de ses pratiques de sécurité, Citrix se réserve le droit de modifier les contrôles décrits dans cette Annexe. Ces modifications ne diminueront en rien le niveau de sécurité pendant la durée applicable des Services.

Les employés de Citrix sont liés par des accords de confidentialité adéquats et doivent régulièrement suivre une formation sur la protection des données. Ils sont également tenus de respecter les procédures et les politiques de Citrix en matière de confidentialité et de sécurité.

10. Violation de Données à caractère personnel

Après en avoir pris connaissance, Citrix Vous informera sans délai de toute violation de Données à caractère personnel en sa possession ou sous son contrôle. Cette notification doit, à tout le moins : (i) décrire la nature de la violation de Données à caractère personnel, y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de Vos Personnes concernées et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de Données à caractère personnel concernés ; (ii) fournir le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ; et (iii) décrire les mesures prises ou proposées pour remédier à la violation de Données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives. Vous vous mettrez en relation avec Citrix pour décider du contenu des déclarations publiques ou des avis obligatoires à envoyer à chaque individu et/ou aux autorités de contrôle.

11. Vos instructions, nos informations et notre assistance

Vous pouvez fournir des instructions supplémentaires à Citrix concernant le Traitement des Données à caractère personnel, si elles sont nécessaires au respect des obligations respectives de Vous et de Citrix en vertu du Droit applicable à la protection des données, en tant que Responsable du traitement des données et Sous-traitant des données. Citrix appliquera Vos instructions sans frais supplémentaires, sous réserve que, dans l'éventualité où Vos instructions impliqueraient pour Citrix des coûts supérieurs à ceux compris dans les Services inclus dans le Contrat, les parties s'entendent pour déterminer de bonne foi lesdits frais supplémentaires. Citrix Vous informera sans délai en cas de non-conformité de Vos instructions avec le Droit applicable à la protection des données, sous réserve que Citrix ne soit pas contraint de faire inspecter ou vérifier de manière indépendante Votre Traitement des Données à caractère personnel.

Citrix Vous fournira les informations raisonnablement nécessaires pour Vous aider à garantir Votre conformité à Vos obligations en vertu du Droit applicable à la protection des données. Ces informations comprennent, sans s'y limiter, les obligations de Citrix, en vertu du Règlement général sur la protection des données, de mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées pour les données, d'effectuer une étude d'impact sur la protection des données et de consulter l'autorité de contrôle compétente (en tenant compte de la nature du Traitement et des informations dont dispose Citrix), ainsi que les autres obligations précisées dans le présent ATD.

12. Retour et suppression des Données à caractère personnel

Citrix Vous retournera ou Vous donnera l'opportunité de récupérer toutes les Données à caractère personnel au terme des Services, ainsi que de supprimer les copies existantes. En ce qui concerne les Services Cloud, Vous aurez trente (30) jours calendaires pour télécharger Vos Données à caractère personnel après la fin du Contrat et Vous devrez contacter le support technique Citrix pour obtenir l'accès aux données et les instructions de téléchargement. Si Vous ne contactez pas le support technique Citrix à cette fin dans les 30 jours calendaires suivant la fin des Services, Citrix supprimera Vos Données à caractère personnel rapidement une fois que Vous ne pourrez plus y accéder, sauf en cas de (i) sauvegardes supprimées dans le cadre ordinaire d'utilisation, et de (ii) conservation telle que requise par la loi applicable. Si (i) ou (ii) s'applique, Citrix continuera de se conformer aux dispositions pertinentes du présent ATD jusqu'à la suppression des données.

13. Audit

Si les informations que vous demandez à Citrix au titre de l'article 11 ci-dessus ne répondent pas à vos obligations en vertu du Droit applicable à la protection des données, Vous pouvez mener un audit sur le Traitement de Vos

Données à caractère personnel par Citrix, une fois par an maximum ou à la fréquence conforme au Droit applicable à la protection des données. Pour demander un audit, vous devez fournir à Citrix un plan détaillé d'audit trois semaines à l'avance. Citrix s'efforcera de convenir avec vous, de bonne foi, d'un plan final par écrit. Ce type d'audit sera effectué à Vos frais, pendant les heures ouvrables normales, sans interrompre l'activité de Citrix, et conformément aux règles et exigences de sécurité de Citrix. Avant tout audit, Citrix s'engage à Vous fournir les informations raisonnablement demandées et les justificatifs associés pour satisfaire à Vos obligations d'audit, et Vous vous engagez à consulter ces informations avant d'entreprendre tout audit indépendant. Si l'un des points demandés de l'audit fait l'objet d'un rapport d'audit remis à Citrix par un auditeur tiers qualifié au cours des douze derniers mois, les parties conviennent que l'étendue de Votre audit sera réduite en conséquence.

Vous pouvez faire appel à un auditeur tiers avec l'accord de Citrix, qui ne sera pas refusé sans motif raisonnable. Avant tout audit tiers, l'auditeur devra signer un accord de confidentialité avec Citrix. Si ce tiers est Votre autorité de contrôle, légalement habilitée à réaliser directement un audit de Citrix, Citrix coopèrera avec l'autorité de contrôle et lui fournira une assistance raisonnable, conformément à la loi applicable.

Sauf si le Droit applicable à la protection des données l'interdit, vous fournirez à Citrix un exemplaire du rapport final. Vous traiterez les résultats comme des informations confidentielles, conformément aux conditions du Contrat (ou de l'accord de confidentialité conclu entre Vous et Citrix), et les utiliserez uniquement à des fins de vérification de la conformité de Citrix aux conditions du Contrat, du présent ATD et du Droit applicable à la protection des données.

14. Délégué à la protection des données

Vous pouvez contacter le Délégué mondial à la protection des données de Citrix a/s Citrix Systems, Inc., 15 Network Drive, Burlington MA 01803 USA. Si vous avez désigné un Délégué à la protection des données, vous pouvez inclure ses coordonnées dans votre commande de Services.

15. Durée

Le présent Contrat prend effet au moment de votre achat des Services.